



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.488

OBJET : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE - AUTORISATION À MADAME LE DÉPUTÉ MAIRE DE SOLLICITER DES AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE LA DRAC, DU CONSEIL RÉGIONAL, DU CONSEIL GÉNÉRAL, DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX ET D'AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Jean-Marc PERRIN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE - AUTORISATION À MADAME LE DÉPUTÉ MAIRE DE SOLLICITER DES AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE LA DRAC, DU CONSEIL RÉGIONAL, DU CONSEIL GÉNÉRAL, DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX ET D'AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'installation actuelle du Conservatoire est largement inadaptée aux besoins actuels et ne permet pas d'anticiper ceux à venir et accompagner le développement des ambitions de la Ville et de l'équipe enseignante, au bénéfice des élèves. C'est pourquoi la Ville a décidé de se doter d'un nouvel équipement structurant de la vie culturelle. Il s'agit d'adapter une institution existante notamment par une meilleure localisation à fonctionnement moderne.

Par délibération n°2009-0209 du 9 mars 2009, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de la réalisation du nouveau conservatoire et de son intégration dans la concession de la ZAC Sextius Mirabeau.

Le Conservatoire actuel :

Il fonctionne sur plusieurs sites : il occupe principalement depuis 1965, l'hôtel de Caumont, 3, rue Cabassol mais son activité est également répartie entre l'annexe Mignet, le studio de danse Forbin et la campagne Roure.

Il accueille 1 350 élèves et 92 enseignants (temps plein + assistants).

La configuration des locaux et leurs dispersions dans la Ville, les contraintes liées au classement aux monuments Historique pour l'hôtel Caumont, les problèmes sismiques, thermiques, d'accessibilité ne permettent pas d'envisager une restructuration sur place.

Le nouveau conservatoire :

Cette structure sera implantée au Nord Ouest de la Cité du Livre. L'immeuble en forme de « L » longera l'avenue Max Juvénal et l'avenue Mozart. La surface envisagée représente environ 7 000 m².

Le nouveau conservatoire a pour objectifs :

- D'assurer un meilleur accueil des élèves et des enseignants en disposant de locaux sécurisés et adaptés.
- D'obtenir la qualification de Conservatoire à rayonnement régional (CRR, décret 2006 -1248, 2006-10-12) en répondant à l'ensemble des critères exigés
- Disposer d'un auditorium d'environ 500 places, adaptés aux ambitions de la Ville, capable d'accueillir un orchestre symphonique et permettant des représentations quasi quotidiennes pour la danse et la musique
- Parfaire le « campus culturel » de la Ville d'Aix-en-Provence

Le coût prévisionnel de cet équipement est évalué à 18 000 000 € HT soit 21 528 000 € TTC arrondi incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais d'études, le coût des travaux de construction, reprographie/publicité, assurances et aléas.

Il apparaît possible d'obtenir des participations financières d'autres collectivités territoriales et d'établissement Publics de coopération intercommunale pour la construction du nouveau Conservatoire de Musique.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire à solliciter :

- Des subventions au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC, du Conseil Régional, du Conseil Général et autres partenaires financiers potentiels
- Un fonds de concours auprès de la CPA pour l'investissement de cet équipement

AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser ces recettes

**2010.488 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE - AUTORISATION À MADAME
LE DÉPUTÉ MAIRE DE SOLLICITER DES AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE LA DRAC, DU
CONSEIL RÉGIONAL, DU CONSEIL GÉNÉRAL, DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX ET
D'AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS**

Présents et représentés	: 44
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**